



Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

QUE le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 2019 la résolution numéro 200-07-2019 relative aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-01 – Lot 1 822 353, rue Locas.

QUE cette résolution a été soumise à une consultation publique tenue par le Conseil municipal le 15 juillet 2019 à 17h30 à la Salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

QUE cette résolution est susceptible d'approbation référendaire et d'obtention d'un certificat de conformité de la MRC de Deux-Montagnes.

QUE le principal objet de la résolution est :

- De permettre l'implantation d'un Parc d'oiseaux exotiques dans la zone RC-23, le tout tel qu'illustré sur un extrait de la matrice graphique du territoire de la Municipalité.

QUE toute demande relative à la présente peut provenir des personnes intéressées de la zone concernée RC-23 et des zones contigües PB-24, RC-21 et IB-22 (voir en jaune sur la carte).

QUE les personnes habiles à voter de la zone concernée et des zones contigües peuvent déposer à la Municipalité une demande valide visant à ce que cette résolution susceptible d'approbation référendaire soit soumise à leur approbation.

QUE pour être valide, toute demande d'approbation doit remplir les conditions suivantes :

1. Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient.
2. Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes.
3. Être reçue au bureau municipal **au plus tard le 25 juillet 2019 à 16 h.**

QUE cette résolution est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 281, montée Saint-Vincent, durant les heures normales d'ouverture.

Cette résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 17^e jour de juillet 2019.

Me Paulette Gonneville, avocate
Directrice générale adjointe

